

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Congrès complet ou Journée du Vendredi

CONGRÈS

AQGP | 2026

2 et 3 octobre à Mont-Tremblant

FRAIS D'INSCRIPTION | Profitez de tarifs préférentiels en vous inscrivant d'ici le **20 août** !
(avant taxes)

Tarifs membres

Inscription au congrès complet :

Conférences, repas et soirée du vendredi

Tarif hâtif : 570 \$

Tarif régulier à partir du 20 août : **635 \$**

Journée des propriétaires - Vendredi : 360 \$

Conférences, repas et soirée du vendredi

Inscription à la soirée du vendredi soir seulement : 110 \$

Tarifs non-membres

Inscription au congrès complet :

Conférences, repas et soirée du vendredi

Tarif hâtif : 635 \$

Tarif régulier à partir du 20 août : **700 \$**

Journée des propriétaires - Vendredi : 450 \$

Conférences, repas et soirée du vendredi

Inscription à la soirée du vendredi soir seulement : 200 \$

Tarif autre :

Accompagnant (sans conférences) : 300 \$

Comprend tous les repas du vendredi et samedi + Inscription à la soirée du vendredi soir



IMPORTANT :

Si vous avez déjà un compte sur la plateforme de formation continue, vous devez **utiliser exactement la même adresse courriel** lors de votre inscription.

Chaque **personne doit posséder sa propre adresse courriel**, car une seule inscription et une seule attribution de crédits sont possibles par adresse courriel.

Aucune adresse courriel ne peut être partagée entre plusieurs participants.

COORDONNÉES ENTREPRISE

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE (bureau) :

TÉLÉCOPIEUR :

COURRIEL :

(Obligatoire pour recevoir une confirmation d'inscription)

INSCRIPTION(S)

1. NOM COMPLET DU PARTICIPANT(E) :

ADRESSE COURRIEL OBLIGATOIRE :

PRIX :

STATUT : Choisir

INSCRIPTIONS: Choisir

\$

RESTRICTION ALIMENTAIRE (PRÉCISEZ) :

2. NOM COMPLET DU PARTICIPANT(E) :

ADRESSE COURRIEL OBLIGATOIRE :

PRIX :

STATUT : Choisir

INSCRIPTIONS: Choisir

\$

RESTRICTION ALIMENTAIRE (PRÉCISEZ) :



SECRÉTARIAT DE L'AQGP - 2030, boul. Pie-IX, bureau 403, Montréal (Québec) H1V 2C8
T 514-355-3757 ou 1 800 663-2730 | F 514-355-4159 | aqgp@spg.qc.ca | www.aqgp.ca

1. NOM COMPLET DU PARTICIPANT(E) :

ADRESSE COURRIEL OBLIGATOIRE :

PRIX :

STATUT : Choisir

INSCRIPTIONS: Choisir

\$

RESTRICTION ALIMENTAIRE (PRÉCISEZ) :

2. NOM COMPLET DU PARTICIPANT(E) :

ADRESSE COURRIEL OBLIGATOIRE :

PRIX :

STATUT : Choisir

INSCRIPTIONS: Choisir

\$

RESTRICTION ALIMENTAIRE (PRÉCISEZ) :

2. NOM COMPLET DU PARTICIPANT(E) :

ADRESSE COURRIEL OBLIGATOIRE :

PRIX :

STATUT : Choisir

INSCRIPTIONS: Choisir

\$

RESTRICTION ALIMENTAIRE (PRÉCISEZ) :

Allergies ou besoins alimentaires particuliers ? Contactez : congres.aqgp@spg.qc.c

MODE DE PAIEMENT

Paiement par chèque :

Veuillez libeller votre chèque au nom de l'Association québécoise de la gestion parasitaire (AQGP)

Chèque ci-joint de :

Paiement par carte de crédit :

Prenez note que les informations inscrites ci-dessous sont détruites une fois les transactions terminées.

VISA

MASTERCARD

Nom du détenteur :

Numéro de carte :

Date d'expiration :

Code de vérification de la carte :
(code à 3 chiffres)

Signature :

Date :

RÉSERVATION D'HÔTEL :

Profitez d'un tarif avantageux réservé aux participants du congrès dans une sélection d'hôtels près du lieu de l'événement. Pour réserver, téléphonez au 877 966-6873 et mentionnez le code promotionnel 2PB73H (groupe AQGP 2026). [VOIR LA LISTE DES HÔTELS DISPONIBLES](#)

ATTENTION: Les places sont limitées et partent vite! Nous vous recommandons fortement de réserver sans attendre.

Veuillez noter que l'AQGP ne prend aucune réservation pour vous. La réservation de votre chambre est de votre entière responsabilité. Les chambres sont attribuées selon la disponibilité au moment de votre appel.

POLITIQUE D'ANNULATION

Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit et envoyée à congres.aqgp@spg.qc.ca

Des frais d'annulation seront exigés dans le cas où l'annulation aurait lieu :

- le dernier jour ouvrable ou le jour même : 100 % des frais d'inscription;
- 2 à 5 jours ouvrables avant : 50 % des frais d'inscription;
- absence non signalée : le participant est tenu d'acquitter la facture.

